

RCS : LYON Code greffe : 6901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 02234 Numéro SIREN : 819 141 987 Nom ou dénomination : A.E.M.AUTO ECOLE MISTRAL
--

Ce dépôt a été enregistré le 21/06/2021 sous le numéro de dépôt B2021/020075

A.E.M.AUTO ECOLE MISTRAL

Sommaire

Attestation de Présentation	1
Bilan et Resultat Simplifie	2
Annexes 21	8
Liasse 21 IS RS	18

Attestation de Présentation

ATTESTATION

d'expert comptable

MISSION DE PRÉSENTATION DES COMPTES ANNUELS

Dans le cadre de la mission de Présentation des comptes annuels de l'entreprise A.E.M.AUTO ECOLE MISTRAL pour l'exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020 et conformément à nos accords, j'ai effectué les diligences prévues par la norme professionnelle du Conseil supérieur de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation de comptes.

A la date de mes travaux qui ne constituent ni un examen limité, ni un audit et à l'issue de ceux-ci, je n'ai pas relevé d'élément remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels.

Les comptes annuels ci-joints, qui comportent 30 pages, se caractérisent par les données suivantes :

Total du bilan	40 207,52 Euros
Chiffre d'affaires	38 454,44 Euros
Résultat net comptable	7 939,59 Euros

Fait à LYON
Le 29/03/2021

Rabah AKSOUM

Expert Comptable

Bilan et Résultat Simplifiés

A.E.M.AUTO ECOLE MISTRAL

BILAN SIMPLIFIÉ

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

Présenté en Euros

Edité le 29/03/2021

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Fonds commercial	24 000		24 000	59,69	24 000	56,91
Autres immobilisations incorporelles						
Immobilisations corporelles	20 119	15 480	4 639	11,54	7 837	18,58
Immobilisations financières	990		990	2,46	990	2,35
ACTIF IMMOBILISÉ	45 109	15 480	29 629	73,69	32 827	77,84
Matières premières, approv., en cours de production						
Marchandises						
Avances et acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés						
Autres créances	406		406	1,01	367	0,87
Valeurs mobilières de placement	6		6	0,01	6	0,01
Banques, C.C.P., et autres disponibilités	9 760		9 760	24,27	8 894	21,09
Caisse	103		103	0,26	81	0,19
Charges constatées d'avance	304		304	0,76		
ACTIF CIRCULANT	10 579		10 579	26,31	9 348	22,16
TOTAL GÉNÉRAL ACTIF	55 688	15 480	40 208	100,00	42 175	100,00

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)	
Capital social ou individuel (dont versé : 5 000)	5 000	12,44	5 000	11,86
Ecart de réévaluation				
Réserve légale	500	1,24	500	1,19
Réserves réglementées				
Autres réserves	2 090	5,20	2 090	4,96
Report à nouveau	13 289	33,05	7 345	17,42
Résultat de l'exercice	7 940	19,75	5 945	14,10
Provisions réglementées				
CAPITAUX PROPRES	28 819	71,67	20 879	49,51
Provisions pour risques et charges				
Emprunts et dettes assimilées	3 503	8,71	5 677	13,46
Avances et acomptes reçus sur commande en cours				
Fournisseurs et comptes rattachés	1 069	2,66	679	1,61
Autres dettes	6 817	16,95	14 940	35,42
Produits constatés d'avance				
DETTES	11 389	28,33	21 296	50,49
TOTAL GÉNÉRAL PASSIF	40 208	100,00	42 175	100,00

A.E.M.AUTO ECOLE MISTRAL

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

Présenté en Euros

Edité le 29/03/2021

COMPTE DE RÉSULTAT		Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)		%	
	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%		
Ventes de marchandises									
Production vendue biens									
Production vendue services		38 454	100,00	38 418	100,00	36		0,09	
Chiffres d'Affaires Nets		38 454	100,00	38 418	100,00	36		0,09	
Production stockée									
Production immobilisée									
Subventions d'exploitation reçues		12 260	31,88			12 260		N/S	
Autres produits		29	0,08	-1	0,00	30		N/S	
Total des produits d'exploitation hors T.V.A.		50 743	131,96	38 417	100,00	12 326		32,08	
Achats de marchandises (y compris droits de douane)									
Variation de stock (marchandises)									
Achats de matières premières et autres approvisionnements		396	1,03	613	1,60	-217		-35,39	
Variation de stock (matières premières et autres approv.)									
Autres achats et charges externes		20 813	54,12	20 269	52,76	544		2,68	
Impôts, taxes et versements assimilés		790	2,05	636	1,66	154		24,21	
Rémunérations du personnel		18 116	47,11	3 640	9,47	14 476		397,69	
Charges sociales		-1 712	-4,44	2 052	5,34	-3 764		-183,42	
Dotations aux amortissements		3 846	10,00	3 783	9,85	63		1,67	
Dotations aux provisions									
Autres charges		0	0,00	11	0,03	-11		-100,00	
Total des charges d'exploitation		42 250	109,87	31 004	80,70	11 246		36,27	
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		8 493	22,09	7 413	19,30	1 080		14,57	
Produits financiers		2	0,01	3	0,01	-1		-33,32	
Produits exceptionnels									
Charges financières		148	0,38	339	0,88	-191		-56,33	
Charges exceptionnelles		408	1,06	70	0,18	338		482,86	
RÉSULTAT AVANT PARTICIPATION ET IS		7 940	20,65	7 007	18,24	933		13,32	
Participation des salariés									
Impôts sur les bénéfices				1 062	2,76	-1 062		-100,00	
Total des Produits		50 745	131,96	38 420	100,01	12 325		32,08	
Total des Charges		42 806	111,32	32 475	84,53	10 331		31,81	
RÉSULTAT NET		7 940	20,65	5 945	15,47	1 995		33,56	
		Bénéfice		Bénéfice					
Dont Crédit-bail mobilier									
Dont Crédit-bail immobilier									

A.E.M.AUTO ECOLE MISTRAL

BILAN SIMPLIFIÉ

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

Edité le 29/03/2021

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Fonds commercial	24 000		24 000	59,69	24 000	56,91
207000 FONDS COMMERCIAL	24 000		24 000	59,69	24 000	56,91
Autres immobilisations incorporelles						
Immobilisations corporelles	20 119	15 480	4 639	11,54	7 837	18,58
215000 MATERIEL ET OUTILLAG	1 188		1 188	2,95	1 188	2,82
218200 MATERIEL DE TRANSPOR	16 700		16 700	41,53	16 700	39,60
218300 MAT.BUREAU & INFORMAT	2 231		2 231	5,55	1 583	3,75
281500 AMORT.MATERIEL&OUTIL		1 188	-1 188	-2,94	-983	-2,32
281820 AMORT.MATERIEL DE TR		12 537	-12 537	-31,17	-9 197	-21,80
281830 AMORT.MAT.BUREAU & IN		1 755	-1 755	-4,35	-1 454	-3,44
Immobilisations financières	990		990	2,46	990	2,35
271000 AUTRES TITRES IMMOBI	170		170	0,42	170	0,40
275000 DEPOTS & CAUTIONNEME	820		820	2,04	820	1,94
ACTIF IMMOBILISÉ	45 109	15 480	29 629	73,69	32 827	77,84
Matières premières, approv., en cours de production						
Marchandises						
Avances et acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés						
Autres créances	406		406	1,01	367	0,87
437200 CAISSE RETRAITE SALA	287		287	0,71	287	0,68
445662 TVA DEDUCTIBLE SUR A.B.S.	39		39	0,10		
445860 TVA S/FACT.NON PARVE	80		80	0,20	80	0,19
Valeurs mobilières de placement	6		6	0,01	6	0,01
508100 AUTRES VALEURS MOBIL	6		6	0,01	6	0,01
Banques, C.C.P., et autres disponibilités	9 760		9 760	24,27	8 894	21,09
512000 BANQUES	9 760		9 760	24,27	8 894	21,09
Caisse	103		103	0,26	81	0,19
530000 CAISSE	103		103	0,26	81	0,19
Charges constatées d'avance	304		304	0,76		
486000 CHARGES CONSTAT.D'AV	304		304	0,76		
ACTIF CIRCULANT	10 579		10 579	26,31	9 348	22,16
TOTAL GÉNÉRAL ACTIF	55 688	15 480	40 208	100,00	42 175	100,00

A.E.M.AUTO ECOLE MISTRAL

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

BILAN SIMPLIFIÉ

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

Edité le 29/03/2021

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)	
Capital social ou individuel (dont versé : 5 000) 101300 CAPITAL APPELE VERSE	5 000	12,44	5 000	11,86
	5 000	12,44	5 000	11,86
Ecart de réévaluation				
Réserve légale	500	1,24	500	1,19
106110 RESERVE LEGALE PROP.	500	1,24	500	1,19
Réserves réglementées				
Autres réserves	2 090	5,20	2 090	4,96
106800 AUTRES RESERVES	2 090	5,20	2 090	4,96
Report à nouveau	13 289	33,05	7 345	17,42
110000 REPORT A NOUVEAU	13 289	33,05	7 345	17,42
Résultat de l'exercice	7 940	19,75	5 945	14,10
Provisions réglementées				
CAPITAUX PROPRES	28 819	71,67	20 879	49,51
Provisions pour risques et charges				
Emprunts et dettes assimilées	3 503	8,71	5 677	13,46
164100 EMPRUNT ETABLIS.CRED	3 503	8,71	5 677	13,46
Avances et acomptes reçus sur commande en cours				
Fournisseurs et comptes rattachés	1 069	2,66	679	1,61
401000 FOURNISSEURS	589	1,46	199	0,47
408100 FOURNIS.FACT.NON PAR	480	1,19	480	1,14
Autres dettes	6 817	16,95	14 940	35,42
421001 REMUNERATION MR HANAYA RACHID	1 428	3,55	1 428	3,39
428600 AUTRES CHARG.PERS.A			5 000	11,86
431000 SECURITE SOCIALE	3 927	9,77	1 758	4,17
437020 APRIL SANTE PREVOYANC	585	1,45	210	0,50
437030 AGIRA (APICIL) SALARIES	183	0,46	367	0,87
438600 ORG.SOC. CHARGES A P			4 556	10,80
442100 ETAT PAS A PAYER			23	0,05
444000 ETAT IMPOTS S/BENEFI			1 062	2,52
445510 TVA A DECAISSER	503	1,25	499	1,18
448633 ANFA FORMATION	190	0,47	38	0,09
Produits constatés d'avance				
DETTES	11 389	28,33	21 296	50,49
TOTAL GÉNÉRAL PASSIF	40 208	100,00	42 175	100,00

A.E.M.AUTO ECOLE MISTRAL

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

Edité le 29/03/2021

COMPTE DE RÉSULTAT		Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)		%
	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%	
Ventes de marchandises								
Production vendue biens								
Production vendue services		38 454	100,00	38 418	100,00	36	0,09	
706000 PRESTATIONS DE SERVI		38 454	100,00	38 418	100,00	36	0,09	
Chiffres d'Affaires Nets		38 454	100,00	38 418	100,00	36	0,09	
Production stockée								
Production immobilisée								
Subventions d'exploitation reçues		12 260	31,88			12 260	N/S	
740100 PRIME COVID		9 260	24,08			9 260	N/S	
740200 LYON MUNICIPALE		3 000	7,80			3 000	N/S	
Autres produits		29	0,08	-1	0,00	30	N/S	
758000 PRODUITS DIV.GESTION		29	0,08	-1	0,00	30	N/S	
Total des produits d'exploitation hors T.V.A.		50 743	131,96	38 417	100,00	12 326	32,08	
Achats de marchandises (y compris droits de douane)								
Variation de stock (marchandises)								
Achats de matières premières et autres approvisionnements		396	1,03	613	1,60	-217	-35,39	
602200 ACHATS FOURNITURES CONSOMMABLE		396	1,03	613	1,60	-217	-35,39	
Variation de stock (matières premières et autres approv.)								
Autres achats et charges externes		20 813	54,12	20 269	52,76	544	2,68	
604000 ACHATS D'ETUDES &PRE		425	1,11	1 225	3,19	-800	-65,30	
606110 FOURN.NON STOCK.(ELE		417	1,08	258	0,67	159	61,63	
606120 FOURN.NON STOCK.(EAU		50	0,13	51	0,13	-1	-1,95	
606130 FOURN.NON STOCK.(GAZ		209	0,54	412	1,07	-203	-49,26	
606140 FOURN.NON STOCK.(CAR		2 785	7,24	2 900	7,55	-115	-3,96	
606300 FOURN.ENTRET.&PETIT		573	1,49	97	0,25	476	490,72	
606400 FOURNIT.ADMINISTRATI		124	0,32	144	0,37	-20	-13,88	
613200 LOCATIONS IMMOBILIER		7 836	20,38	7 711	20,07	125	1,62	
614000 CHARGES LOCATIVES		660	1,72	600	1,56	60	10,00	
615200 ENTRETIEN IMMOBILIER				45	0,12	-45	-100,00	
615520 ENTRETIEN MAT.TRANS		1 894	4,93	1 605	4,18	289	18,01	
616100 ASSURANCE MULTIRISQUE		285	0,74	1 838	4,78	-1 553	-84,48	
616300 ASSURANCE MATERIEL TRANSPORT		2 237	5,82	1 665	4,33	572	34,35	
622610 HONORAIRES COMPTABILITE		1 630	4,24	1 080	2,81	550	50,93	
622620 HONORAIRES JURIDIQUES				-500	-1,29	500	-100,00	
622630 HONORAIRES SOCIALES		386	1,00	62	0,16	324	522,58	
622700 FRAIS ACTES & CONTEN		50	0,13	82	0,21	-32	-39,01	
625100 VOYAGES ET DEPLACEMENT		183	0,48	99	0,26	84	84,85	
625700 RECEPTIONS		156	0,41			156	N/S	
626000 FRAIS POSTAUX & TELE		50	0,13	65	0,17	-15	-23,07	
626200 TELEPHONE MOBILE		513	1,33	466	1,21	47	10,09	
627500 SERVICES BANCAIRES		350	0,91	365	0,95	-15	-4,10	
Impôts, taxes et versements assimilés		790	2,05	636	1,66	154	24,21	
633300 PART.FORM.CONTINUE(O		190	0,49	38	0,10	152	400,00	
635110 COTISATION FONCIERE DES ENTREP		600	1,56	598	1,56	2	0,33	
Rémunérations du personnel		18 116	47,11	3 640	9,47	14 476	397,69	
641100 SALAIRES APPOINT.COM		18 116	47,11	3 640	9,47	14 476	397,69	
Charges sociales		-1 712	-4,44	2 052	5,34	-3 764	-183,42	
645100 COTISATIONS A L'URSS		5 652	14,70	1 136	2,96	4 516	397,54	
645200 COTIS.RETRAITE (CADR		1 097	2,85	195	0,51	902	462,56	
645300 COTIS.RETRAITE(SALAR		1 095	2,85	220	0,57	875	397,73	
645330 PREVOYANCE				502	1,31	-502	-100,00	
647000 AUTRES CHARGES SOCIA		-5 000	-12,99			-5 000	N/S	
648000 AUTRES CHARGES DE PE		-4 556	-11,84			-4 556	N/S	

A.E.M.AUTO ECOLE MISTRAL

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

Edité le 29/03/2021

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)	%
Dotations aux amortissements 681120 DOT.AMORT.IMMO.CORPO	3 846	10,00	3 783	9,85	63	1,67
Dotations aux provisions	3 846	10,00	3 783	9,85	63	1,67
Autres charges	0	0,00	11	0,03	-11	-100,00
654000 PERTES S/CREANCES IR			10	0,03	-10	-100,00
658000 CHARGES DIV.GEST.COU	0	0,00	1	0,00	-1	-100,00
Total des charges d'exploitation	42 250	109,87	31 004	80,70	11 246	36,27
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	8 493	22,09	7 413	19,30	1 080	14,57
Produits financiers 764000 REV.DES VALEURS DE P	2	0,01	3	0,01	-1	-33,32
	2	0,01	3	0,01	-1	-33,32
Produits exceptionnels						
Charges financières	148	0,38	339	0,88	-191	-56,33
661160 INTERETS EMPRUNTS &D	118	0,31	339	0,88	-221	-65,18
661500 INTERETS COMPTES COU	30	0,08			30	N/S
Charges exceptionnelles	408	1,06	70	0,18	338	482,86
671200 PENALITES ET AMENDES	408	1,06	70	0,18	338	482,86
RÉSULTAT AVANT PARTICIPATION ET IS	7 940	20,65	7 007	18,24	933	13,32
Participation des salariés						
Impôts sur les bénéfices			1 062	2,76	-1 062	-100,00
695000 IMPOTS S/LES BENEFIC			1 062	2,76	-1 062	-100,00
Total des Produits	50 745	131,96	38 420	100,01	12 325	32,08
Total des Charges	42 806	111,32	32 475	84,53	10 331	31,81
RÉSULTAT NET	7 940	20,65	5 945	15,47	1 995	33,56
	<i>Bénéfice</i>		<i>Bénéfice</i>			
Dont Crédit-bail mobilier						
Dont Crédit-bail immobilier						

Annexes 21

A.E.M.AUTO ECOLE MISTRAL**ANNEXE**

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

Aux comptes annuels présentée en EUROS

Edité le 29/03/2021

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2020 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2019 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 40 207,52 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 7 939,59 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 29/03/2021 par les dirigeants.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

A.E.M.AUTO ECOLE MISTRAL

ANNEXE

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

Aux comptes annuels présentée en EUROS

Edité le 29/03/2021

2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE**2.1 - FONDS COMMERCIAL**

Le fonds commercial n'est pas amorti mais fait l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an, et dès qu'il existe un indice de perte de valeur. Ce test conduit à constater une dépréciation lorsque la valeur d'usage du fonds commercial est inférieure à sa valeur nette comptable.

(OU) Le fonds commercial fait l'objet d'une durée d'utilisation limitée. Il est amorti linéairement sur une durée de ... Il fait l'objet d'un test de dépréciation dès qu'il existe un indice de perte de valeur.

Option pour l'amortissement du fonds commercial sur 10 ans (réservé aux petites entreprises définies à l'article L123-16 du code de commerce) :

Le fonds commercial fait l'objet d'une durée d'utilisation limitée. Il est amorti linéairement sur une durée de 10 ans conformément à l'option permise par le règlement n°2015-06 du 23 novembre 2015. Il fait l'objet d'un test de dépréciation dès qu'il existe un indice de perte de valeur.

-> Rappel important :

Préciser les modalités de mise en oeuvre du test de dépréciation et les modalités d'affectation à un groupe d'actif le cas échéant.

2.2 - IMPACT DE LA PANDEMIE DUE AU CORONAVIRUS (COVID-19)

Conformément aux principes comptables applicables en France, la pandémie de COVID-19 est un événement postérieur au 31 décembre 2019 qui ne donne pas lieu à une modification du bilan et du compte de résultat clos au 31 décembre 2019. Ainsi tous les postes du bilan et du compte de résultat sont comptabilisés et évalués sans tenir de conséquences de cet événement.

2.2.1 - Avec impact sur l'activité de l'entreprise, mais sans être en capacité de le chiffrer et sans remise en cause de la continuité

L'émergence et l'expansion du coronavirus début 2020 ont affecté les activités économiques et commerciales au plan mondial. Cette situation a eu des impacts sur notre activité depuis le 1er janvier 2020, sans toutefois remettre en cause la continuité d'exploitation. La situation est extrêmement évolutive et volatile. Il est difficile, à ce stade, d'en estimer les impacts financiers sur notre activité.

A.E.M.AUTO ECOLE MISTRAL**ANNEXE**

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

Aux comptes annuels présentée en EUROS

Edité le 29/03/2021

2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE (suite)

A.E.M.AUTO ECOLE MISTRAL

ANNEXE

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

Aux comptes annuels présentée en EUROS

Edité le 29/03/2021

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Fonds commercial (hors droit au bail) = 24 000 E

Fonds commercial	Valeur brute	Amort./Provis.	Valeur nette	Taux
Fonds acheté	24 000		24 000	%
Fonds réévalué				%
Fonds reçu en apport				%
TOTAL	24 000		24 000	

3.2 - Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.2.1 - Immobilisations brutes = 45 109 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	24 000			24 000
Immobilisations corporelles	19 471	648		20 119
Immobilisations financières	990			990
TOTAL	44 461	648		45 109

3.2.2 - Amortissements et provisions d'actif = 15 480 E

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	11 634	3 846		15 480
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	11 634	3 846		15 480

3.2.3 - Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortissement	Valeur nette	Durée
Fonds commercial	24 000	0	24 000	Non amortiss.
Materiel et outillag	1 188	1 188	0	4 ans
Materiel de transpor	16 700	12 537	4 163	5 ans
Mat.bureau &informat	2 231	1 755	476	de 1 à 4 ans
TOTAL	44 119	15 480	28 639	

A.E.M.AUTO ECOLE MISTRAL**ANNEXE**

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

Aux comptes annuels présentée en EUROS

Edité le 29/03/2021

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)**3.3 - Etat des créances = 1 530 E**

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	820		820
Actif circulant & charges d'avance	710	710	
TOTAL	1 530	710	820

3.4 - Charges constatées d'avance = 304 E

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

A.E.M.AUTO ECOLE MISTRAL**ANNEXE**

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

Aux comptes annuels présentée en EUROS

Edité le 29/03/2021

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF**4.1 - Capital social = 5 000 E**

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	250	20,00	5 000
Titres émis ou variation du nominal			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	250	20,00	5 000

4.2 - Etat des dettes = 11 389 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	3 503	3 503		
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	1 069	1 069		
Dettes fiscales & sociales	6 817	6 817		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	11 389	11 389		

4.3 - Charges à payer par postes du bilan = 670 E

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	480
Dettes fiscales & sociales	190
Autres dettes	
TOTAL	670

A.E.M.AUTO ECOLE MISTRAL**ANNEXE**

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

Aux comptes annuels présentée en EUROS

Edité le 29/03/2021

5 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT**5.1 - Ventilation du chiffre d'affaires = 38 454 E**

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Prestations de services	38 454	100,00 %
TOTAL	38 454	100,00 %

A.E.M.AUTO ECOLE MISTRAL**ANNEXE**

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

Aux comptes annuels présentée en EUROS

Edité le 29/03/2021

6 - AUTRES INFORMATIONS**6.1 - Rémunération des dirigeants**

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

A.E.M.AUTO ECOLE MISTRAL**ANNEXE**

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

Aux comptes annuels présentée en EUROS

Edité le 29/03/2021

8 - DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

8.1 - Charges constatées d'avance = 304 E

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constat.d'av(486000)	304
TOTAL	304

8.2 - Charges à payer = 670 E

Charges à payer	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés :	480
Fournis.fact.non par(408100)	480
Dettes fiscales et sociales :	190
Anfa formation(448633)	190
TOTAL	670

A.E.M.AUTO ECOLE MISTRAL

COMPTE RENDU DES TRAVAUX

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

Des comptes annuels présenté en EUROS

Edité le 29/03/2021

COMPTE RENDU DES TRAVAUX

Le Cabinet ESSOR CONSEILS, inscrit au tableau de l'Ordre des Experts Comptables.

Aux termes de la mission d'assistance/de supervision comptable et d'établissement des Comptes Annuels, qui lui a été confiée par A.E.M.AUTO ECOLE MISTRAL,

Déclare que les Comptes Annuels se rapportant à l'exercice clos au 31/12/2020 caractérisés notamment par les données suivantes:

Informations significatives	
Total du bilan	40 208
Chiffre d'affaires hors taxes	38 454
Résultat net de l'exercice (bénéfice)	7 940

ont été établis à partir des pièces, documents et informations fournis par l'Entreprise, en conformité avec les dispositions de l'Ordonnance du 19 septembre 1945 régissant l'Ordre des Experts Comptables et avec les règles de diligence préconisées par l'Ordre à l'exception des règles suivantes :

- présentation d'un état détaillé et chiffré des stocks et en cours,
- contrôle de la conformité de la méthode de valorisation des stocks et en cours utilisée avec les règles en vigueur,
- vérification de l'application de la méthode de valorisation des stocks et en cours par épreuves,
- établissement du tableau de financement,
- contrôle des existants en caisse.

Le présent compte-rendu ne constitue pas une attestation de régularité et de sincérité au sens de l'article 2 de l'ordonnance du 19 septembre 1945.

Pour ESSOR CONSEILS
Fait à LYON le 29/03/2021

Liasse 21 IS RS

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

①

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFiP N° 2033-A-SD 2021

Désignation de l'entreprise <u>A.E.M.AUTO ECOLE MISTRAL</u>										Néant ☐ *															
Adresse de l'entreprise <u>24 RUE FREDERIC MISTRAL 69003 LYON</u>																									
SIRET <table border="1" style="display: inline-table;"><tr><td>8</td><td>1</td><td>9</td><td>1</td><td>4</td><td>1</td><td>9</td><td>8</td><td>7</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>1</td><td>9</td></tr></table>												8	1	9	1	4	1	9	8	7	0	0	0	1	9
8	1	9	1	4	1	9	8	7	0	0	0	1	9												
Durée de l'exercice en nombre de mois * <u>12</u> Durée de l'exercice précédent * <u>12</u>																									
										Exercice N clos le <u>31/12/2020</u>															
ACTIF										Brut 1															
										Amortissements-Provisions 2															
										Net 3															
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilités incorporelles	Fonds commercial *	010	24 000	012		24 000																		
		Autres *	014		016																				
	Immobilités corporelles *		028	20 119	030	15 480	4 639																		
	Immobilités financières * (1)		040	990	042		990																		
	Total I (5)		044	45 109	048	15 480	29 629																		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052																				
		Marchandises *	060		062																				
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066																				
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068		070																				
		Autres * (3)	072	406	074		406																		
	Valeurs mobilières de placement		080	6	082		6																		
	Disponibilités		084	9 863	086		9 863																		
	Charges constatées d'avance *		092	304	094		304																		
	Total II		096	10 579	098		10 579																		
	Total général (I + II)		110	55 688	112	15 480	40 208																		
PASSIF										Exercice N 1															
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120			5 000																			
	Écarts de réévaluation		124																						
	Réserve légale		126			500																			
	Réserves réglementées *		130																						
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)		131			2 090																			
	Report à nouveau		134			13 289																			
	Résultat de l'exercice		136			7 940																			
	Provisions réglementées		140																						
	Total I		142			28 819																			
	Provisions pour risques et charges		154																						
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156			3 503																			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164																						
	Fournisseurs et comptes rattachés *		166			1 069																			
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)		169			6 817																			
	Produits constatés d'avance		174																						
	Total III		176			11 389																			
Total général (I + II + III)		180			40 208																				
RENOUVOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195																		
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	648																	
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184																		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2021

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise <u>A.E.M.AUTO ECOLE MISTRAL</u>		Néant ☐				
A – RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR		018				
				Exercice N clos le <u>31/12/2020</u>				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			210				
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	214				
		Services *		218	38 454			
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222				
	Production immobilisée *			224				
	Subventions d'exploitations reçues			226	12 260			
	Autres produits			230	29			
		Total des produits d'exploitation hors TVA (I)			232	50 743		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234				
	Variation de stocks (marchandises) *			236				
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)			238	396			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *			240				
	Autres charges externes * :	(dont crédit bail : – mobilier : – immobilier :)		242	20 813			
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		244	790			
	Rémunérations du personnel *			250	18 116			
	Charges sociales (cf. renvoi 380)			252	(1 712)			
	Dotations aux amortissements *			254	3 846			
	Dotations aux provisions			256				
Autres charges	(dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)		259					
			260					
	Total des charges d'exploitation (II)			264	42 250			
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)					270	8 493		
Produits financiers (III)		280	2	Charges financières (V)		294	148	
Produits exceptionnels (IV)						290		
Charges exceptionnelles (VI)		(dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D))		347		300	408	
Impôt sur les bénéfices * (VII)						306		
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)					310	7 940		
B – RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	7 940	314		
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316				
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles			318				
	Provisions non déductibles *			322				
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324				
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM *	248	408			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 septies D))	249				
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998				
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999				
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997				
Déductions	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986	ZFU-TE (44. octies et octies A)	987		342		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	JEI (44. sexies A)	989				
	ZRD (44. terdecies)	127	ZRR (44. quindécies)	138				
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991						
	ZFANG 44. quaterdecies	345	Investissements outre-mer	344				
	Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 sexdecies)	992	Zone de développement prioritaire (44. septidécies)	993				
	Créance due au report en arrière du déficit			346		350	12 260	
Droit divers	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies A)	655	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies A)	643				
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies B)	645	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies C)	647				
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies D)	648	Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art.39 decies E)	641				
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies F)	990	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies G)	649				
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS					Bénéfices col. 1	Déficit col. 2	352	
Déficit de l'exercice reporté en arrière *				356				
Déficits antérieurs reportables *		dont imputés sur le résultat :				360		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS					Bénéfices col. 1	Déficit col. 2	370	3 912

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

REINTEGRATIONS ET DEDUCTIONS DIVERSES

DGFIP N°2033-B-SD 2021

A.E.M.AUTO ECOLE MISTRAL

Extension

[illegible]

③

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C-SD 2021

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise : A.E.M.AUTO ECOLE MISTRALNéant ☐ *

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	24 000	402		404		406	24 000				
	Autres	410		412		414		416					
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	1 188	442		444		446	1 188				
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456					
	Matériel de transport	460	16 700	462		464		466	16 700				
	Autres immobilisations corporelles	470	1 583	472	648	474		476	2 231				
Immobilisations financières		480	990	482		484		486	990				
TOTAL		490	44 461	492	648	494		496	45 109				

II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Immobilisations incorporelles		500		502		504		506			
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	983	532	205	534		536	1 188		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546			
	Matériel de transport	550	9 197	552	3 340	554		556	12 537		
	Autres immobilisations corporelles	560	1 454	562	301	564		566	1 755		
TOTAL		570	11 634	572	3 846	574		576	15 480		

III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)						
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10

Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values			
					Court terme *	Long terme		
						19 % ⑤	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑥
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589
		Plus-values taxables à 19 % (1)	579	Régularisations	590	583	594	595
TOTAL					596	585	597	599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

DGFIP N° 2033-D-SD 2021

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES -
DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Désignation de l'entreprise : A.E.M.AUTO ECOLE MISTRAL

Néant ☐ ***I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES**

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607
	Autres provisions réglementées *	610	612	614	616
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666
TOTAL		680	682	684	686

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations	Reprises
Immob. incorporelles	700	705
Terrains	710	715
Constructions	720	725
Inst. techniques mat. et outillage	730	735
Inst. générales, agen- cements amén. div.	740	745
Matériel de transport	750	755
Autres immobilisa- tions corporelles	760	765
TOTAL	770	775

**C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER
NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT**
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis	
Nombres d'opérations sur l'exercice	982 ter	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	960	3 912
Total des déficits restant à reporter	970	3 912

III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996	

IV DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325	
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *	380	
dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	7 691
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	2 005
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

SAGE Experts-comptables Janvier 2021 - Etat préparatoire

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

⑤

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

DGFIP N° 2033-E-SD 2021

Désignation de l'entreprise:A.E.M.AUTO ECOLE MISTRAL.....		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le: ..01/01/2020.. et clos le:31/12/2020		Données en nombre de mois 1 2	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		376	1,00
Dont apprentis		657	
Dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105	
TOTAL 1		106	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats		121	
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)		137	
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).		117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	
Effectifs au sens de la CVAE *		023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)		026	
Période de référence		024	
Date de cessation			

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD au § déclaration des effectifs.

SAGE Experts-comptables janvier 2021 : Etat préparatoire.

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N°2033-F-SD 2021

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt

(1) Néant ☐ *

Exercice clos le

31122020

SIREN

8 1 9 1 4 1 9 8 7

Dénomination de l'entreprise

A.E.M.AUTO ECOLE MISTRAL

Adresse (voie)

24 RUE FREDERIC MISTRAL

Code postal

69003

Ville

LYON

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	250

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune	Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)	M	Nom patronymique	HANAYA	Prénom(s)	RACHID
Nom marital		% de détention	100,00	Nb de parts ou actions	250
Naissance: Date	28/05/1961	N° Département	99	Commune	TOUDJA
Adresse : N°	89	Voie	RUE DES DEUX FERMES	Pays	ALGERIE
Code Postal	69190	Commune	SAINT FONS	Pays	FRANCE
Titre (2)		Nom patronymique		Prénom(s)	
Nom marital		% de détention		Nb de parts ou actions	
Naissance: Date		N° Département		Commune	
Adresse : N°		Voie		Pays	
Code Postal		Commune		Pays	

SAGÉ Experts-comptables janvier 2021 : Etat préparatoire.

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G-SD 2021

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1) Néant ☒ *

N° de dépôt

Exercice clos le

31122020

SIREN

8 1 9 1 4 1 9 8 7

Dénomination de l'entreprise

A.E.M.AUTO ECOLE MISTRAL

Adresse (voie)

24 RUE FREDERIC MISTRAL

Code postal

69003

Ville

LYON

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE :

905

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	

SAGE Experts-comptables Janvier 2021 : Etat préparatoire.

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT-SD.

 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Liberté Égalité Fraternité		N° 2065-SD 2021 Formulaire obligatoire (art 223 du Code général des impôts) Timbre à date du service	
IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS			
Exercice ouvert le 01012020		et clos le 31122020	
Régime simplifié d'imposition		☒	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe		Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre			
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case			
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE			
Désignation de la société:		Adresse du siège social:	
A.E.M.AUTO ECOLE MISTRAL 24 RUE FREDERIC MISTRAL 69003 LYON			
SIRET 8 1 9 1 4 1 9 8 7 0 0 0 1 9		Mét :	
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	
RÉGIME FISCAL DES GROUPES			
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)			
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante			
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:			
SIRET			
B ACTIVITÉ			
Activités exercées		Si vous avez changé d'activité, cochez la case	
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)			
1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable à 28%	
Bénéfice imposable à 31 %		Déficit 3 912	
Bénéfice imposable à 15 %		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %	
2 Plus-values			
PV à long terme imposables à 15%			
PV à long terme imposables à 19%			
Autres PV imposables à 19%			
PV à long terme imposables à 0%			
PV exonérées (art. 238 quinquies)			
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches			
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies ☐ Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A ☐			
Entreprise nouvelle, art. 44 septies ☐ Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies ☐ Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies ☐			
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies ☐ Zone franche Urbaine – Territoire entrepreneur, art. 44 octies A ☐ Autres dispositifs ☐			
Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies ☐			
Société d'investissement immobilier cotée ☐ Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) ☐ Plus-values exonérées relevant du taux de 15% ☐			
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W ☐			
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)			
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôt			
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.			
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)			
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%			
F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n° 2065-SD)			
1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre ☐			
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour soucrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée			
Nom / Adresse		N°	
3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre ☐			
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe		Nom / Adresse	
		N°	
G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE			
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI ☐ NON ☒ Si oui, indication du logiciel utilisé			
Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.			
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:	
ESSOR CONSEILS 75 Rue de L'abondance 69003 LYON			
Tél: 04/37/48/09/05		Tél:	
OGA/OMGA ☐ Viseur conventionné ☐ (Cocher la case correspondante)		Identité du déclarant:	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:		Date: 29032021 Lieu: LYON	
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné		Qualité et nom du signataire: Président RACHID HANAYA	
		Signature:	
Examen de conformité fiscale (ECF) ☐ prestataire :			

Formulaire obligatoire (art 223 du Code général des impôts)		IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS				N° 2065 bis-SD 2021	
ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD							
H RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS							
Montant global brut des distributions ⁽¹⁾		payées par la société elle-même		a	payées par un établissement chargé du service des titres		b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾				c			
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées				d			
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾				e			
				f			
				g			
				h			
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾				i			
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI				j			
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾				Total (a à h)			
I RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants		Pour les SARL		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.			
		Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées:			
à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement			à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6			
			Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements	
1	2	3	4	5	6	7	8
J DIVERS							
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)							
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION							
REMUNÉRATIONS				MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES A 15%			
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)				MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
				MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)				MVLT réalisée au cours de l'exercice			
				MVLT restant à reporter			



Formulaire obligatoire (article 54 *quater*
du Code général des impôts)

DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUES
N° 2067
(2021)

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE 2020 ou exercice

Désignation de l'entreprise A.E.M.AUTO ECOLE MISTRAL

du _____

Adresse 24 RUE FREDERIC MISTRAL 69003 LYON

au _____

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ①								
NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLÈTE			
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③)	Valeur des avantages en nature (v. notice ④)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
**								

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS		10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 69 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)		
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement		156
Total		156

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ①) :			
Total des dépenses		Bénéfices imposables ⑨	
- de l'exercice . 2020 . . . (total col.9 + total col.10) ⑩	156	- de l'exercice . 2020 . . ⑩	
- de l'exercice précédent ⑩		- de l'exercice précédent ⑩	7 077
Nom et qualité du signataire <u>RACHID HANAYA</u> <u>Président</u>		À <u>LYON</u> , le <u>29032021</u> Signature,	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

2021	Détermination et suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report en application de l'article 212 bis du CGI		2464	
(À souscrire par les sociétés indépendantes non membres d'un groupe fiscal et par les sociétés membres d'un groupe fiscal pour la détermination de leur résultat comme si elles étaient imposées séparément)				
I – Montant de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice				
A- Règles de droit commun				
Charges financières nettes de l'exercice	a			
EBITDA fiscal de l'exercice	b			
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice (montant le plus faible entre a - 30 %*b et a - 3 000 000 €)	(c-1)			
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice, après application du complément de déduction de 75 % (régime spécial applicable aux entreprises autonomes): (c-1) – 75 % x (c-1)	(c-2)			
B- Clause de sauvegarde en faveur des entreprises membres d'un groupe consolidé				
Ratio fonds propres/actifs de l'entreprise en %	d			
Ratio fonds propres/actifs du groupe consolidé en %	e			
Si (d) est supérieur ou égal à (e) : Complément de déduction des charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice = 75 % x (c-1)	f			
C- Règles applicables aux situations de sous-capitalisation				
Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du premier plafond de sous-capitalisation, afférent aux dettes contractées auprès d'entreprises non liées ou auprès d'entreprises liées pour la part n'excédant pas une fois et demie les fonds propres	g			
Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du second plafond de sous-capitalisation, afférent à la part des dettes contractées auprès d'entreprises liées excédant une fois et demie les fonds propres	h			
II – Suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report				
A- Suivi des charges financières nettes en report				
Stock de charges financières nettes restant à imputer à l'ouverture de l'exercice (y compris le solde de la fraction d'intérêt mentionné au 6ème alinéa de l'article 212 du CGI, non imputé à la clôture du dernier exercice ouvert avant le 1er janvier 2019)	i			
Montant des charges financières nettes en report transférées	(i bis)			
Dont montant des charges financières nettes transférées de plein droit (art.209-II-2 du CGI)	(i ter)			
Nombre d'opérations sur l'exercice concernées par le transfert de plein droit (2)	(i quater)			
Montant de charges financières nettes en report imputé au titre de l'exercice	j			
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice et reportables : (c-1) – (f) ou (g) + 1/3 x (h)	k			
Stock de charges financières nettes restant à imputer à la clôture de l'exercice (i) - (j) + (k)	l			
B- Suivi des capacités de déduction inemployées en report				
	Stock à l'ouverture de l'exercice	Capacités de déduction inemployées transférées de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	Capacités de déduction employées au titre de l'exercice (1)	Stock à la clôture de l'exercice
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-5	m			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-4	n			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-3	o			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-2	p			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-1	q			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N	r			

(1) Cette colonne peut être servie si (a) est supérieur à (c-1) – (f)

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits, charges et/ou capacités de déduction et le montant

A.E.M.AUTO ECOLE MISTRAL
Société par actions simplifiée unipersonnelle
Au capital de 5 000,00 Euros
Siège social : 24, rue Frédéric Mistral
69003 Lyon
SIRET : 819 141 987 00019

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE ORDINAIRE
EN DATE DU 14 JUIN 2021

L'an deux mille vingt et un et le quatorze du mois de juin à dix-huit heures,
L'associé unique s'est présenté au siège social de la société, en assemblée générale ordinaire sur convocation de la gérance.

Est présent :

- Le Président associé unique, Monsieur, **HANAYA Rachid**, possédant la totalité des actions représentant l'ensemble du capital social,
- soit **250** actions d'une valeur nominale de vingt euros (20,00€) chacune sur un total de **250** actions composant le Capital social.

Monsieur HANAYA Rachid en sa qualité de président associé unique préside la séance.

Il constate en conséquence, que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions.

Le président associé unique dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Le texte des résolutions proposées.
- Le bilan arrêté au 31/12/2020
- Le rapport de gestion

Puis le président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- L'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2020
- L'affectation du résultat de l'exercice

Le président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION : Approbation des comptes

L'assemblée générale après avoir pris acte du résultat de l'exercice et des comptes de la société, procède à l'approbation des comptes annuels de la société ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION : Affectation du résultat

L'assemblée générale après avoir constaté que le compte résultat de l'exercice fait apparaître un bénéfice net de 7 940€ décide à l'unanimité d'affecter ce résultat comme suit :

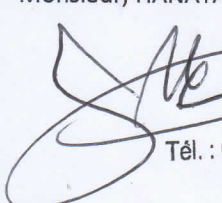
Compte 110 Report à nouveau : 7 940€

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal qui, après lecture, a été signé par le président.

Monsieur, HANAYA Rachid

 **AUTO ÉCOLE MISTRAL**
SASU A.E.M.
24, rue Frédéric Mistral
69003 LYON
Tél. : 04 72 34 02 42 / Port. : 06 09 14 83 86
Siret : 819 141 987 00019